



## RAPPORT DE LA COMMISSION UIP DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

Rapporteur : M. M. Traoré (Burkina Faso)

La Commission des Affaires des Nations Unies s'est réunie du 17 au 19 octobre 2011 à Berne (Suisse), pendant la 125<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire. Dans le contexte de la coopération croissante entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP, la Commission était appelée à jouer un rôle de plus en plus important. Organe plénier auquel tous les parlements membres de l'UIP étaient encouragés à participer, la Commission avait trois fonctions principales : elle était une enceinte permettant des interactions régulières entre de hauts fonctionnaires des Nations Unies et des parlementaires sur les grandes questions d'intérêt mondial; elle constituait un espace où les parlementaires pouvaient faire le point de l'état de réalisation des engagements internationaux, qu'il s'agisse d'accords pris par les Etats membres de l'ONU ou de résolutions de l'UIP adoptées par les parlements nationaux; elle fournissait un cadre dans lequel les parlementaires pouvaient discuter et mettre au point ce qui serait leur apport aux processus des Nations Unies, telles les négociations en cours sur les changements climatiques.

La Commission a commencé ses travaux par une séance d'information et un échange de vues avec Jorge Sampaio, Haut Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations. La séance a été présidée par Dennis Dawson, sénateur canadien.

Fondée en 2005 à l'initiative de l'Espagne et de la Turquie, l'Alliance des civilisations a pour objet de promouvoir une meilleure entente et une coopération accrue entre les nations et les peuples, par delà les cultures et les religions, et de faire ainsi barrage aux clivages et à l'extrémisme. Etant donné la mission essentielle de l'UIP telle qu'énoncée dans ses Statuts, et dans le droit fil de la résolution *Assurer le respect de toutes les communautés et croyances religieuses et leur coexistence à l'ère de la mondialisation* (Nusa Dua, 2007), l'UIP et l'Alliance des civilisations des Nations Unies étaient sur le point de s'engager dans une coopération plus étroite.

L'échange de vues avec M. Sampaio a mis en évidence que les parlements devaient s'employer davantage à répondre aux préoccupations des citoyens en matière de culture, d'identité et de migrations, qui sapent les valeurs essentielles de la démocratie un peu partout dans le monde. Dans ce contexte, on a fait observer que l'Assemblée de l'UIP qui se tiendrait en 2012 à Québec porterait en fait sur "les défis de la citoyenneté, de l'identité et de la diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation".

M. Sampaio a souligné le danger du populisme qui pesait sur beaucoup de sociétés. Ainsi, en Europe, les mouvements populistes gagnaient des nouveaux sièges au Parlement, ce qui reflétait un manque de confiance dans l'establishment politique, mettant à mal le modèle démocratique européen. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture de la 125<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, a prévenu que la principale difficulté ne résidait pas dans le manque de ressources, mais dans le manque de

confiance. Les gens avaient perdu confiance et ne croyaient plus que les gouvernements et les institutions sauraient faire ce qu'il faut. Chaque parlementaire devrait avoir à cœur de rétablir la confiance entre les citoyens et leurs élus.

La Commission a estimé que les parlements et les parlementaires devraient envisager diverses initiatives pour renforcer le dialogue et la coopération interculturels, notamment :

- en organisant régulièrement des débats au Parlement sur des questions relatives au multiculturalisme, à la diversité culturelle et au dialogue interculturel;
- en instituant des mécanismes spécialement destinés à garder ces questions à l'ordre du jour des parlements et en continuant de donner suite aux recommandations formulées dans la résolution adoptée à Bali en 2009;
- en jouant un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de dialogue interculturel;
- en envoyant des délégations nationales au Forum mondial de l'Alliance des civilisations des Nations Unies qui se tiendrait à Doha (11-13 décembre) et s'intéresserait au "dialogue interculturel au service du développement".

La deuxième séance de la Commission a pris la forme d'une réunion-débat sur le thème *Armes nucléaires : vers l'option zéro*. Présidée par Harry Jenkins (Australie), elle donnait suite à la résolution de l'UIP *Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements*. Cette résolution contient de nombreuses recommandations pratiques sur ce que les parlements devraient faire pour parvenir à la ratification universelle du Traité, promouvoir le plan de désarmement nucléaire en cinq points du Secrétaire général de l'ONU et apporter leur appui à des mesures telles que la réduction des arsenaux nucléaires, la création de zones exemptes d'armes nucléaires, l'ouverture de négociations sur un traité relatif aux matières fissiles et une convention globale sur les armes nucléaires.

La Commission a entendu des exposés présentés par des personnalités actives dans le désarmement nucléaire, d'éminents experts et des parlementaires de renom et s'est penchée sur les idées, politiques et propositions nouvelles avancées sur les menaces et les risques que représentent les armes nucléaires. Les rôles, les responsabilités et les actes que les parlements et les parlementaires pourraient assumer ont été évoqués, notamment dans la perspective régionale, ainsi que des initiatives d'Europe, d'Afrique, d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine.

Les participants ont déploré que les parlementaires ne s'intéressent guère à cette question fondamentale. Les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'utilisation d'armes nucléaires dépassent tous les arguments que l'on pourrait avancer en faveur du maintien de ces armes dans le monde d'aujourd'hui. Il serait irresponsable et inacceptable d'attendre que des armes nucléaires aient été utilisées, que ce soit par accident, intentionnellement ou par erreur, pour œuvrer à leur élimination. Ne pas prendre cette question à bras-le-corps, ce serait briser les espoirs et les aspirations des citoyens de toute la planète et porter atteinte à leurs droits. De plus, les ressources financières massives qui sont consacrées à la production d'armes nucléaires privent des millions de personnes de la perspective de bénéficier de meilleurs soins de santé, d'une meilleure éducation et d'un meilleur développement.

La Commission a réaffirmé que tous les pays avaient la responsabilité de s'intéresser très sérieusement à cette question. Les Etats ayant des armes nucléaires avaient l'obligation d'honorer les engagements pris au titre du Traité de non-prolifération, qui appelle notamment à l'ouverture de négociations en vue de l'élimination des armes nucléaires. Les Etats non dotés

de l'arme nucléaire pouvaient contribuer à mettre en place le cadre voulu pour un monde exempt d'armes nucléaires en interdisant les armes nucléaires et en érigeant leur utilisation en infraction pénale dans leur législation nationale, en créant des zones régionales exemptes d'armes nucléaires et en promouvant des modèles de sécurité communs en remplacement de la dissuasion nucléaire.

La Commission a appelé les parlementaires du monde entier à agir et à prôner des mesures concrètes en vue du désarmement nucléaire. Dans ce cadre, elle encourage l'UIP à élaborer des outils pour parlementaires, notamment un guide sur les bonnes pratiques et les lois-type qui pourraient servir d'inspiration à d'autres parlements. La Commission a également recommandé que l'UIP maintienne le désarmement nucléaire à son ordre du jour et poursuive son travail en coopération avec des partenaires tels que l'ONU, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et le Comité international de la Croix-Rouge, de même qu'avec des groupes de réflexion, d'autres organisations non gouvernementales et des organismes parlementaires tels que Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire (PNND).

La Commission a consacré sa troisième réunion au Programme d'action d'Istanbul et au suivi de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV), qui s'est tenue à Istanbul, en mai 2011. Cette séance a été présidée par M. Mélégué Traoré, membre de l'Assemblée nationale du Burkina Faso. L'allocution principale a été prononcée par M. Cheick Sidi Diarra, Secrétaire général adjoint à l'ONU et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement. Les présentations ont été consacrées aux principaux résultats de la PMA IV et aux plans de suivi, ainsi qu'au rôle important des parlements dans la réalisation des engagements internationaux de développement, notamment la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul. Les participants ont également reçu des informations sur le projet engagé conjointement par l'UIP et le Bureau du Haut-Représentant pour les PMA, à l'appui des parlements des PMA, ainsi que sur une note d'orientation établie par l'UIP.

Ce projet commun vise à renforcer la contribution des parlements à la mise en œuvre des décisions d'Istanbul, en particulier en ce qui a trait à la bonne gouvernance et au renforcement des capacités. Il a pour objectif central de renforcer la capacité des parlements à définir des mesures de suivi du Programme d'action d'Istanbul, en assurer l'exécution, la supervision et l'évaluation. La note d'orientation de l'UIP est destinée à donner aux parlements des PMA des lignes directrices sur les mécanismes institutionnels leur permettant d'intégrer les engagements pertinents du Programme d'action d'Istanbul dans leur travail, notamment pour les inciter à s'impliquer davantage dans la coopération en matière de développement. Cette note met en exergue les avantages et les inconvénients qu'il y a à créer des commissions parlementaires spécialement consacrées au Programme d'action d'Istanbul.

Lors du débat qui a suivi, les participants et les orateurs ont insisté sur le rôle indispensable des parlements dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Ils sont convenus que celui-ci donnait aux parlements des PMA une base sur laquelle s'appuyer pour participer aux grandes décisions sur les orientations. Par ailleurs, les commissions ou groupes informels s'occupant des questions de développement n'avaient souvent pas les moyens nécessaires pour travailler correctement, mais les participants ont reconnu que les PMA devaient veiller à donner du pouvoir au Parlement et à prendre en charge leur propre développement. Ils ont reconnu qu'il fallait une plus grande diffusion des informations à l'échelon national et souligné la nécessité d'une coopération accrue entre les PMA aux échelons régional et sous-régional.

Lors d'une autre séance tenue durant l'après-midi du 17 octobre, la Commission s'est intéressée à l'évolution de la coopération entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP. Elle a entendu une présentation de Mme Katri Komi, parlementaire finlandaise et membre du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies, sur les principales constatations et recommandations de la dernière mission menée par le Groupe consultatif au Ghana et en Sierra Leone.

Comme précédemment en Tanzanie (2008) et au Viet Nam (2009), la mission de l'UIP visait à recueillir des informations directement auprès des personnes compétentes sur la progression de la réforme "Unis dans l'action" et, plus généralement à se faire une idée plus précise de la manière dont les équipes des Nations Unies sur place travaillent avec les parlements nationaux. En l'occurrence, il s'agissait d'évaluer la participation du Parlement à la définition des stratégies nationales de développement, au contrôle de l'aide, et à identifier, au besoin, des moyens pour corriger les défauts. Sur le long terme, l'objectif était de jeter les bases d'une participation accrue des parlements à la planification et à l'utilisation de l'aide au développement, pour davantage d'efficacité.

La Commission a eu un échange de vues sur les différentes recommandations figurant dans le rapport de mission, qui sont également valables pour nombre d'autres pays. Pour que les parlements puissent s'acquitter pleinement de leurs différentes missions, notamment de leur fonction de contrôle, il convient de poursuivre les efforts de renforcement des capacités et d'assistance technique au profit des parlements. Les organisations parlementaires régionales sont appelées à jouer un rôle plus actif, notamment parce qu'elles détiennent les informations et les connaissances nécessaires.

La Commission a estimé que les Nations Unies pouvaient travailler davantage avec les parlements qui sont des partenaires sérieux et ne plus les considérer comme de simples bénéficiaires de l'assistance internationale, mais aussi, et surtout, comme des acteurs majeurs de l'élaboration et de l'exécution des stratégies et plans nationaux. Au-delà de sa campagne "Unis dans l'action", le système onusien devrait accepter de donner des directives plus claires sur la manière dont les équipes de pays des Nations Unies peuvent travailler avec les parlements nationaux sur différents sujets.

Comme l'a observé la mission de l'UIP et comme il ressort également des réponses à l'enquête de l'UIP sur la manière dont les parlements organisent leur travail vis-à-vis du système des Nations Unies (juillet 2010), cette relation varie selon les pays, en fonction de nombreux facteurs. Dans sa résolution 65/123, l'Assemblée générale des Nations Unies a souhaité expressément que "le Conseil des chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et la direction de l'Union interparlementaire tiennent des échanges annuels réguliers, afin d'accroître la cohérence des travaux de leurs deux organisations, d'optimiser l'appui des parlements à l'Organisation des Nations Unies et d'aider à nouer un partenariat stratégique entre les deux organisations". La Commission a souhaité que l'on donne suite à cette recommandation sans plus tarder.

La Commission a pris note des préparatifs en vue du débat de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question intitulée *Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire*, qui constitue un point à part entière de l'ordre du jour de la 66<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale, qui se tenait en ce moment. Bien que soulignant l'importance de la résolution 65/123 de la précédente session de l'Assemblée générale et la nécessité de poursuivre sur cette voie, la Commission est convenue qu'il était encore possible de faire mieux dans ce domaine. Elle a encouragé les parlements nationaux à se concerter sérieusement et à consulter leurs ministères des affaires étrangères respectifs, pour

définir ensemble les bases d'un débat riche à l'ONU, ainsi que d'une nouvelle résolution forte de l'Assemblée générale. Il a été convenu que le Groupe consultatif de la Commission poursuivrait l'examen de cette question à sa prochaine réunion, qui se tiendra à New York, fin novembre, à l'occasion de l'Audition parlementaire 2011 aux Nations Unies.

Dans la matinée du 19 octobre, la Commission a tenu une réunion-débat sur le thème *L'économie verte : une avancée pour le développement durable ?* Ce débat a eu lieu dans le cadre des préparatifs de l'édition 2012 de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, également appelée Rio+20. Ce sommet onusien, qui devra déterminer dans quelle mesure les engagements internationaux sur le développement durable adoptés par les Etats il y a 20 ans ont été honorés, portera essentiellement sur deux grands thèmes : l'économie verte dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté; et le cadre institutionnel du développement durable.

La réunion-débat, animée par le parlementaire brésilien Napoleao Hugo, a rassemblé un nombre important de parlementaires, de représentants de l'ONU, d'experts internationaux et de représentants de la société civile et du secteur privé. Les participants ont traité des différentes acceptions et applications de l'"économie verte", et des technologies vertes qui l'accompagnent, ainsi que des conditions qui sont requises pour cette notion englobe pleinement les trois dimensions du développement durable. Ils ont en outre porté un regard sans complaisance sur l'économie verte, en particulier du point de vue des trois objectifs de l'agenda du développement durable : changer les modes de production et de consommation; découpler la croissance économique de la dégradation de l'environnement; et promouvoir équité, réduction de la pauvreté et bien-être pour tous.

Le concept de développement durable était souvent confondu avec celui de soutenabilité environnementale mais, en réalité, c'est un concept plus large et plus complexe reposant sur la conjonction des dimensions environnementale (qualité), sociale (équité) et économique (prospérité) dans une seule et unique approche. L'agenda du développement durable, qui concerne les pays tant développés qu'en développement, est encore loin d'avoir été réalisé : l'économie consomme beaucoup plus de ressources que ce qui peut être remplacé ou conservé; presque tous les actifs naturels - des forêts aux océans à la biodiversité - sont menacés, le tout au détriment de la qualité de la vie, et la pauvreté et les inégalités subsistent en dépit d'une augmentation de la richesse globale. Etant donné l'incidence directe de cette réalité sur la vie des citoyens partout dans le monde, parlements et parlementaires sont appelés à jouer un rôle proactif dans la prise de décision au niveau national ainsi que dans le processus international menant à Rio+20.

A sa dernière séance, la Commission a débattu de l'état d'avancement des préparatifs de la session 2011 de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP17/CMP 7), qui se tiendra en décembre 2011 à Durban, en Afrique du Sud). Cette séance était présidée par M. Cédric Frolick, coordonnateur des préparatifs de la Conférence de Durban au Parlement sud-africain. La Commission a été tenue informée des négociations en cours, des difficultés et des conditions de la conclusion d'un accord mondial sur les politiques climatiques englobant l'adaptation, l'atténuation, le financement, la technologie, les forêts et le renforcement des capacités. La Commission a réfléchi à un projet de message parlementaire destiné à la Conférence onusienne. Ce document devra être une déclaration politique succincte mais forte, adressée tant aux gouvernements qu'aux parlements.